

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUILLET 2013 à 20H30**

Date de Convocation : 10 juillet 2013 – **Date d’affichage** : 24 juillet 2013.

Le mercredi dix-sept juillet deux mil treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël AUGRANDJEAN, Maire.

Etaient Présents : MM. Noël AUGRANDJEAN, M. Michel CHALLE, Mmes Agnès NAVET, Françoise de PIERREPONT, Denise BERTRAND MORSALINE, MM. Gabriel LALLEMAND, Mmes Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, Marie-Christine MASSU, et M. Jean-François COSNEFROY.

Absents : Mmes Nathalie LEBRETON et Gislaine LEFEUVRE, MM. Alain GIARD, Ryckeboer WILFRIED et Olivier NORMAND.

Représentés : M. Olivier NORMAND par Mme BERTRAND MORSALINE
M. Wilfried RYCKEBOER par M. Jean-François COSNEFROY
M. Alain GIARD par Mme Noëlle LEFORESTIER

Secrétaire de séance : Madame Denise BERTRAND MORSALINE

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10 Votants : 13

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Accessibilité – Validation PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)

Monsieur le Maire et monsieur CHALLE rappellent les différents éléments du PAVE présenté par le cabinet d’étude missionné par la Communauté de communes du canton de Lessay. Ils précisent que la validation du PAVE fait partie des obligations administratives mais n’engage pas la commune à réaliser l’ensemble des travaux avant 2015. Des adaptations sont envisageables, les travaux proposés sont à adapter à chaque collectivité.

Monsieur CHALLE précise que :

- Les travaux de mise aux normes de la voirie pourront être réalisés au fur et à mesure dans le cadre des programmes de rénovations de voirie définis par le conseil municipal
- Il n’est pas possible de prendre en compte la digue dans ce programme et aucune modification ne sera apportée à cet ouvrage.

Arrivée de Mme DE PIERREPONT à 20h35.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé valide à l’unanimité le PAVE.

2- Contrat de territoire 2011-2013

A. Cale de la Bergerie : validation APD (avant-projet définitif)

Monsieur CHALLE rappelle au conseil l'avancée du dossier concernant les travaux d'aménagement de la cale de la Bergerie. Ces travaux avaient été inscrits au contrat de territoire 2011-2013 et peuvent bénéficier d'une subvention.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, la commune doit :

- valider l'avant-projet définitif présenté par le Cabinet ARTELIA
- délibérer afin de valider l'opération, son budget prévisionnel et le plan de financement afférent

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'APD présenté par le Cabinet Artelia ainsi que son budget prévisionnel et le plan de financement afférent au projet avec élargissement sur pilotis.

B. Extension Lotissement du Bois des broches : choix type de lotissement et validation plan

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'extension du lotissement du bois des broches, initialement inscrit dans le contrat de territoire comme projet de création de 12 logements locatifs dans le but de permettre la venue de nouvelles familles sur la commune, ce qui renforcerait le pôle jeunesse et optimiserait le schéma d'aménagement du territoire envisagé dans le PLU tout en optimisant l'accroissement de la population active.

Compte tenu de la disponibilité immédiate du terrain, Monsieur le Maire propose de modifier la nature de ce lotissement et de créer un lotissement composé de petites parcelles 100 % en accession à la propriété.

Monsieur le Maire indique que ce type de lotissement ne bénéficie d'aucune subvention au titre du contrat de territoire.

Le conseil, à l'unanimité, décide de créer un lotissement en accession à la propriété.

L'inscription de lotissements à caractère social ou locatif sur d'autres terrains communaux pourra être envisagée au prochain contrat de territoire 2014-2016.

C. Assainissement village de l'Eventard Consultation Maitre d'Œuvre

Suite au conseil municipal du 19 juin dernier, monsieur CHALLE a sollicité le Conseil Général pour demander l'inscription de ce projet au prochain contrat de territoire ainsi que l'autorisation de lancer la consultation de maitrise d'œuvre.

Le Conseil Général a répondu à ces demandes, inscription au contrat de territoire 2014 de ce projet et accord pour lancer l'étude après choix d'un maitre d'ouvrage suite à consultation.

En ce qui concerne l'éventuelle attribution d'une subvention, ce point sera revu ultérieurement.

Le conseil, à l'unanimité, décide de lancer la consultation pour la maitrise d'œuvre.

3- Dossier Cale Sud

Monsieur CHALLE fait un point sur l'avancée du dossier d'étude concernant les travaux éventuels envisagés Cale Sud. Le dossier est pratiquement prêt pour l'appel d'offre qui pourrait se faire simultanément avec celui de la Cale de la Bergerie.

Madame LEDANOIS demande une réunion avec les conchyliculteurs et plaisanciers avant toute décision afin de discuter de ce dossier et voir s'il est nécessaire d'effectuer les travaux.

Le conseil décide qu'une réunion sera programmée avec les conchyliculteurs lorsque les résultats des consultations faites auprès des services compétents seront connus.

4- Programme de voirie

Monsieur CHALLE informe le conseil de l'avancement des chantiers de voirie engagés sur le marché à bons de commande (100000€) et en investissement (76400€ rues des Morts et des Colombiers et 45000€ tri couche) et suite à une visite générale des chemins communaux par la commission de voirie le 19 juillet 2013.

1^{ère} phase : travaux reportés de 2012 en 2013 suite aux intempéries

- **Réalisés à ce jour :**

Chemins : Bouillotte – Cailloux – Plate Lande – Brassinerie – Hacqueville – Menuerie
Voie d'accès CLSH (centre de loisirs sans hébergement).

- **Réalisation 1^{ère} quinzaine de septembre 2013 :**

Accès cimetière parking
Monument aux morts
Aire containers rue de la Vallée – virage Bourgogne
Groucerie
Trottoir service technique

2^{ème} phase : réalisation 1^{ère} quinzaine de septembre 2013

Proposition :

- Plioterie – Groucerie – Prevellerie RD 72 et impasse Mme Groucy
- Prevellerie – Carbonnerie
- Gauderie – Mazoterie – Couillarderie
- Bourgogne – Liroterie partiellement (stockage communal)
- Maison Neuve – Grange de Dîmes – Croix Vindy (Hébert) – Gavron – Arsène Leroty
- Option : RD 94 Hacqueville – Lucasserie

3^{ème} phase : octobre novembre 2013 suivant avancement travaux effacement des réseaux

- Rue des Morts
- Rue des Colombiers

Monsieur le Maire rappelle que faire ces travaux coûte moins cher au long terme car l'entretien est minime. Tous ces travaux sont budgétés et nous devrions être en dessous des montants arrêtés.

Le conseil, à la majorité 10 voix pour et 3 abstentions (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) valide la proposition ci-dessus.

Marché à bons de commande pour travaux de voirie :

Monsieur CHALLE signale que le marché à bons de commande conclu pour les travaux de voirie arrive à son terme et propose, compte tenu de la souplesse et de l'économie de ce système pour la gestion des travaux courants de relancer une procédure dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de lancer une consultation pour un nouveau marché à bons de commande pour les travaux de voirie.

5- Eclairage public – durée d'éclairage

Monsieur CHALLE souhaite que le conseil étudie les horaires d'éclairage public sur la commune. Plusieurs administrés se sont présentés en mairie afin de demander la modification des horaires d'extinction.

Il rappelle que l'éclairage public fonctionne automatiquement par cellule photoélectrique ou relais AIT et horloges programmables avec un régime permanent et un régime temporaire.

Actuellement toutes les lampes s'allument à la tombée de la nuit puis pour les temporaires s'éteignent entre 23h30 et minuit. Ces dernières se rallument suivant l'heure programmée et s'éteignent au lever du jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'éclairage semi-permanent s'éteindra à minuit et se rallumera au lever du jour mais pas avant 6h.

6- Mairie et APC – Appel d'offres Lot 1 – Terrassement/VRD

Monsieur CHALLE informe le conseil que suite aux conseils des services de la préfecture de la Manche en charge des dossiers de marchés publics des collectivités locales, il est préférable de déclarer le lot n° 1 VRD/ Terrassements infructueux pour motif d'intérêt général et de relancer l'appel d'offres selon le nouveau cahier des charges défini lors du conseil précédent.

Le conseil, à la majorité 10 voix pour et 3 contre (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et GIARD représenté par Mme LEFORESTIER) décide de relancer l'appel d'offres du lot n°1 selon le cahier des charges défini lors du conseil précédent.

7- RD72 – Rétrocession des acquisitions communales au Département

Monsieur CHALLE rappelle au conseil les démarches engagées par la commune dans le cadre de la programmation de travaux de voirie sur la RD72.

La commune a réalisé les acquisitions nécessaires et doit maintenant délibérer afin de rétrocéder celles-ci au Département.

APRES AVOIR ENTENDU

Monsieur le Maire exposant :

- les conditions de l'opération visée en objet,
- les terrains communaux suivants sous emprise pour une cession gratuite au profit du Département de la Manche pour incorporation ultérieure au domaine public routier,

Commune PIROU

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²
AH	256		La pièce Faley	5526		256	105	256	5421
AH	257		la pièce Faley	2891		257	95	257	2796
AH	258		La pièce Faley	7570		258	590	258	6980
AH	312		La pièce Calet	6907		312	120	312	6787
BE	2	T02	Le pont	2926		2	165	2	2761
BE	3	T02	Le Pont	4537		3	45	3	4492
BE	7	T02	Le Pont	4227		7	70	7	4157
Total en m ²						(1) 1190			

(1) Les surfaces exactes seront déterminées suivant les documents d'arpentage dressés par géomètre à la charge du département.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- **De donner son accord** A la cession gracieuse des terrains communaux sous emprise au Département, concernés par l'opération d'aménagement de la RD 72;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents utiles et nécessaires pour l'aboutissement des procédures inhérentes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise également monsieur le Maire à signer la promesse de vente établie par les services du conseil général pour les emprises nécessaires aux travaux.

8- FREDON – Charte Net Certiphyto

Monsieur le Maire informe le conseil d'une réunion organisée entre le Syndicat Départemental de l'Eau, les mairies de Pirou, Créances, La Feuillie et Lessay, l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Parc des Marais et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour la présentation de la charte d'entretien des espaces publics proposée par la FREDON et ses conditions d'adhésion. A cette occasion, la réglementation nouvelle pour l'utilisation des produits phytosanitaires a été présentée.

Les employés municipaux concernés doivent effectuer une formation avant le 1^{er} octobre 2014, et obtenir le certificat Certiphyto.

Le conseil, à l'unanimité, décide la prise en charge de cette formation qui sera confiée à un organisme spécialisé qui offrira les meilleurs conditions.

9- Profil de vulnérabilité des eaux de baignade

Monsieur le Maire informe le conseil du résultat de l'étude menée par les services du conseil général de la Manche en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'ARS et l'IFREMER conformément à la réglementation.

La Directive européenne 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade et le décret n°2008-990 du 18 septembre 2008 pris pour sa transposition, ont modifié les modalités de surveillance, de classement et de gestion de la qualité des eaux de baignade. En matière de gestion figurent l'obligation de l'élaboration « de profils de baignade » et la fourniture d'une information adaptée au public.

L'établissement des profils de vulnérabilité des zones de baignade doit permettre :

- **d'identifier et hiérarchiser** les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et donc d'affecter la santé des baigneurs, afin de,
- **définir les actions** visant à supprimer ces sources de pollution ainsi que, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population pour,
- **prévenir les risques sanitaires** et améliorer la qualité des eaux de baignade qui devront atteindre une qualité au moins suffisante en 2015

La commune de **PIROU** est concernée par les zones de baignade : **Plage d'Armanville et plage face à la RD94**, celles-ci faisant actuellement l'objet d'une surveillance sanitaire.

Le Département, actuellement maître d'ouvrage de cette surveillance sanitaire, s'est également porté maître d'ouvrage de cette action, avec l'appui technique du service santé-environnement de la délégation territoriale de la Manche de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie (ARS DT50), l'appui financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la contribution d'IFREMER. Pour le linéaire côtier compris entre Lingreville et Sainte Marie du Mont, un ingénieur d'études, Loïc NOGUES, a été recruté en vue d'assurer, suivant une démarche globale, l'élaboration de ces profils de vulnérabilité - Les investigations réalisées dans ce cadre apporteront des éléments qui contribueront à la réalisation ultérieure des études des zones de pêche de loisirs et conchylicoles -

Les projets de profils établis pour chacune des plages ont été transmis en mairie en juin 2013 et ont fait l'objet d'une présentation par M. NOGUES lors d'une réunion de restitution le 21 juin 2013 à Gouville-sur-Mer pour l'ensemble des plages du secteur de Bretteville-sur-Ay à Lingreville.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le profil de vulnérabilité baignades et autorise Monsieur le Maire à porter cette décision à la connaissance de l'ARS DT50 conformément à la réglementation en vigueur.

10-Cinéma – Plan de financement – Subvention FEADER

Monsieur le Maire rappelle au conseil le plan de financement arrêté au 31.12.2012 et informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier celui-ci afin de prendre en compte la subvention supplémentaire attendue de la part de la DDTM/DDAF :

Plan arrêté au 31.12.2012

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Travaux de réhabilitation	347 400.00 € HT	DGE	73 880.00 €
Frais d'architecte	33 300.00 € HT	Conseil Général	50 000.00 €
Coordonnateur SPS	5 300.00 € HT	DDAF/DDTM	40 000.00 €
CST	1 300.00 € HT	CNC	80 000.00 €
		Commune	113 420.00 €
		Réserve parlementaire	30 000.00 €
TOTAL DEPENSES	387 300.00 €	TOTAL	387 300.00 €

Subventions estimées à 70.71% des recettes.

Notification DGE – 73 880 €, le 9 novembre 2010.
 Notification CG – Contrat de cohésion sociale 50 000 €.
 Notification Réserve Parlementaire – 30 000 €.
 Notification CNC – 80 000 €
 Demande DDAF/DDTM en cours.

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT A VALIDER

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Travaux de réhabilitation	347 400.00 € HT	DGE	73 880.00 €
Frais d'architecte	33 300.00 € HT	Conseil Général	50 000.00 €
Coordonnateur SPS	5 300.00 € HT	DDAF/DDTM	75 920.00 €
CST	1 300.00 € HT	CNC	80 000.00 €
		Commune	77 500.00 €
		Réserve parlementaire	30 000.00 €
TOTAL DEPENSES	387 300.00 €	TOTAL	387 300.00 €

Subventions estimées à 80 % des recettes (maximum à percevoir).

Notification DGE – 73 880 €, le 9 novembre 2010.
 Notification CG – Contrat de cohésion sociale 50 000 €.
 Notification Réserve Parlementaire – 30 000 €.
 Notification CNC – 80 000 €
 Demande DDAF/DDTM en cours.

Le conseil, à l'unanimité, décide de valider le nouveau plan de financement.

11-Cinéma – Demande d'intervention entretien annuel

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'association du cinéma de Pirou concernant l'intervention d'une société de nettoyage pendant la fermeture annuelle prévue en septembre. Cette opération de nettoyage désinfection est obligatoire et annuelle.

Trois devis ont été demandés, deux devis reçus :

- Netto décor : 765,44€ TTC
- Univers Clean : 827,93€ TTC

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de Netto Décor et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

12-DIA

Monsieur le Maire présente, ensuite, trois déclarations d'intention d'aliéner :

- BO 922 rue Molière pour un terrain non bâti d'une superficie de 751 m²
- BN 752 rue des Hirondelles pour un terrain bâti de 529 m²
- BN 498 17 rue des Alouettes pour un terrain bâti de 351 m²
- BO 430 et 449 partiellement pour des terrains non bâtis de 238 m² au total

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant ces parcelles.

Il sera rappelé aux notaires que les parcelles afférentes aux portions de voirie ne sont pas concernées puisque celles-ci doivent passer dans le domaine public.

13-Marché – Devis nettoyage

Madame de PIERREPONT présente au conseil le devis établi par la société LESIGNE concernant le nettoyage de Pirou plage après le marché. Le forfait proposé s'élève à 120 € HT par nettoyage.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de la société LESIGNE et autorise Madame DE PIERREPONT à signer le devis.

14-Borne camping –car – Modification régie

Madame BERTRAND rappelle au conseil les démarches entamées afin de modifier l'actuelle borne camping-car avec paiement par jeton en borne camping-car avec paiement par carte bancaire.

Compte tenu des modalités de fonctionnement des régies, il est nécessaire de modifier la régie initiale comme suit :

- Suppression de la nomination de Mme PIGERRE en tant que régisseur principal
- Nomination de Madame BRIONNE en tant que régisseur principal avec nominations de plusieurs suppléants (M. Letouzé, M. Lecouvey et Mme Vigot)

- Modification de la nature des recettes à percevoir soit encaissement de recettes par carte bancaire et autorisation de paiement des frais afférents par opération.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

15-Kermesse de l'école – location de tables et bancs

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été nécessaire de louer des tables et des bancs pour la Kermesse de l'école qui s'est déroulée le 28 juin dernier car les tables prêtées par la commune habituellement étaient prises pour un autre évènement.

Monsieur le Maire remercie l'association Créances Associations, monsieur Joël AUBERT pour la mise à disposition en urgence de ce matériel.

L'association susvisée ne pouvant pas émettre de facture, il convient de verser un complément de 100 € à la subvention exceptionnelle votée pour l'association des parents d'élèves lors du dernier conseil municipal.

Le conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association des parents d'élèves pour la prise en charge de cette location.

16-Accompagnement scolaire – Budget prévisionnel 2013-2014

Madame NAVET informe le conseil de son rendez-vous avec monsieur Dany PAREY, directeur de la Maison de Pays de Lessay concernant l'évolution du service d'aide aux devoirs en place à l'école.

27 enfants bénéficient du service sur l'ensemble de l'année avec une fréquentation moyenne de 18 enfants par jour entre octobre et avril.

Ce service est en perpétuelle évolution et il est de plus en plus souvent nécessaire de faire appel à une seconde animatrice.

Afin de permettre la continuité de l'aide aux devoirs dans les meilleures conditions, la Maison de Pays présente un budget pour cette activité supérieur aux années précédentes et sollicite une participation communale à hauteur de 1446 € pour l'année scolaire 2013-2014.

Le conseil félicite Mme Quenault, bénévole, qui est présente tous les lundis et effectue un travail formidable.

Le conseil, à l'unanimité, décide qu'une participation communale de 1446€ pour l'année scolaire 2013-2014 sera versée à la Maison du Pays pour l'accompagnement scolaire.

17-Questions diverses

A. Création d'un poste d'agent technique saisonnier en CDD pour l'entretien des toilettes publiques

Monsieur le Maire informe le conseil qu'afin de défendre notre image touristique, il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en contrat à durée déterminée, saisonnier, rémunéré selon le nombre d'heures effectuées à compter du 20 juillet jusqu'au 31 août 2013 pour compléter le ménage des sanitaires publics en particulier le week-end. En effet le nettoyage quotidien effectué actuellement est insuffisant.

Le conseil, à l'unanimité, décide de créer cet emploi saisonnier et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à ce dossier.

B. Acquisition d'un véhicule pour le service technique

Monsieur CHALLE informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule Renault trafic des services techniques. Ce dernier étant en très mauvais état (année

1994). Il rappelle au conseil l'inscription budgétaire 2013 à hauteur de 25000€ TTC frais d'immatriculation compris.

Il présente deux devis reçus (Peugeot et Renault) pour un véhicule neuf. Un contact a été pris avec le garage DUTOT de Pirou pour un éventuel utilitaire d'occasion récent.

Le conseil, à l'unanimité, charge la commission d'appel d'offres d'étudier les propositions et l'autorise à choisir l'offre qui semblera la plus intéressante en neuf ou occasion.

C. Information poste

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme LECAMPION directrice du secteur de Lessay est remplacée à compter du 1^{er} juillet 2013 par M. GONTIER Dominique.

D. Piscine camping « Le Clos Marin »

Madame DE PIERREPONT informe le conseil que la piscine et la pataugeoire du camping municipal ont des problèmes de pH et taux de chlore. Des études sont en cours afin d'identifier les causes de ce dysfonctionnement. Afin d'y remédier et d'éviter une éventuelle fermeture des deux bassins, un devis a été demandé aux Piscines Charly Lengronne pour le remplacement éventuel d'un appareil de régulation chlore et pH. Le devis s'élève à 2566€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme DE PIERREPONT à signer le devis présenté s'il s'avère nécessaire de remplacer cet appareil.

TOUR DE TABLE

- Madame BERTRAND MORSALINE a reçu les remerciements de la société Exaequo pour le bon déroulement de l'étape du viking beach soccer sur Pirou et l'aide apportée par le personnel communal.
- Madame BERTRAND MORSALINE signale que les festivités du 13 juillet se sont bien passées et que les nouvelles directives liées à l'extension du périmètre de sécurité pour le feu d'artifice ont été bien respectées du public.
- Madame BERTRAND MORSALINE rappelle que l'exposition de peintures à lieu cette semaine et que les Pirouésies commenceront le 29 juillet.
- Madame LEFORESTIER demande quand sera mise la signalétique du cinéma. Monsieur CHALLE l'informe que le dossier avance mais qu'il attend la liste des panneaux vandalisés afin de commander l'ensemble.
- Madame LEFORESTIER souhaite connaître la date d'achèvement des travaux forestiers au far West. Monsieur CHALLE lui précise que la route est déviée pendant le chargement des arbres et qu'il est possible de passer, sinon l'accès est possible par Bourgogne.
- Madame DE PIERREPONT signale que 80% des arbustes plantés au camping municipal n'ont pas repris. Elle a pris contact avec l'entreprise Lemoigne afin qu'il soit remédié à ce problème.
- Madame DE PIERREPONT informe le conseil qu'à la demande des déballeurs le marché du terroir aura lieu tous les mercredis en juillet et août, mais que l'animation n'aura lieu que tous les quinze jours.
- Madame DE PIERREPONT demande s'il y a une réponse préétablie concernant les demandes de court métrage sur Aquatour. Monsieur le Maire l'informe qu'une réponse est donnée suivant le scripte et la sécurité prévue. Il rappelle que ce lieu est interdit au public.

- Monsieur CHALLE informe le conseil que M. Battier, habitant de la Lucasserie, lui a signalé que lorsque les tracteurs tournent devant chez lui, ils empiètent sur son terrain. Monsieur CHALLE a pris contact avec le service des domaines afin d'acquérir une bande de terrain issue de la succession de Mme Groucy. La commune aura à sa charge le bornage, l'acte notarié et la réalisation d'une clôture et barrière.
- Monsieur CHALLE informe le conseil que M. Bourgine domicilié rue des Cigognes l'a interpellé à propos d'un candélabre qui sera implanté devant chez lui suite à l'effacement des réseaux sur le domaine public entre le poteau du portillon d'entrée et le poteau d'accès barrière garage (soit environ 1m15 axe de ce dernier). Le conseil décide que le candélabre restera à l'emplacement prévu initialement.
- Suite à la demande présentée par M. GIARD lors du dernier conseil au sujet de l'eau qui stagne en permanence devant chez M. et Mme Robert, rue du Moulin Baudouin depuis que les travaux de voirie qui ont été effectués. Monsieur CHALLE précise que la route concernée est une route départementale, et après avoir pris contact avec la DRD de la Haye du Puits, ces derniers doivent regarder le problème.
- Monsieur CHALLE signale que M. Jean-François JAMES résident à la plage l'a interpellé au sujet du passage des tracteurs des pêcheurs et demande que ces derniers embarquent par la cale de la Bergerie. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Monsieur CHALLE annonce que les travaux du centre de loisirs sans hébergement sont presque terminés et une visite pourra être organisée.
- Monsieur AUGRANDJEAN souhaite faire un point sur la TNT. Il y a un projet d'ajouter trois émetteurs supplémentaires ce qui permettra une amélioration. Si toutefois aucune amélioration n'était constatée, une subvention de 350€ par parabole sera accordée. Le département sera maître d'ouvrage de ce projet.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 4 septembre à 20h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35 .

Le Maire,
Noël AUGRANDJEAN.